

Les évolutions contemporaines

L'après-guerre constitue une période de profonds changements des paysages ruraux de l'Ardenne centrale et de la Thiérache. Trois évolutions, spécifiques aux deux ensembles paysagers, sont présentées ici. Elles concernent l'agriculture, la forêt ainsi que le tourisme.

Un paysage agricole transformé par la mécanisation et la politique agricole européenne

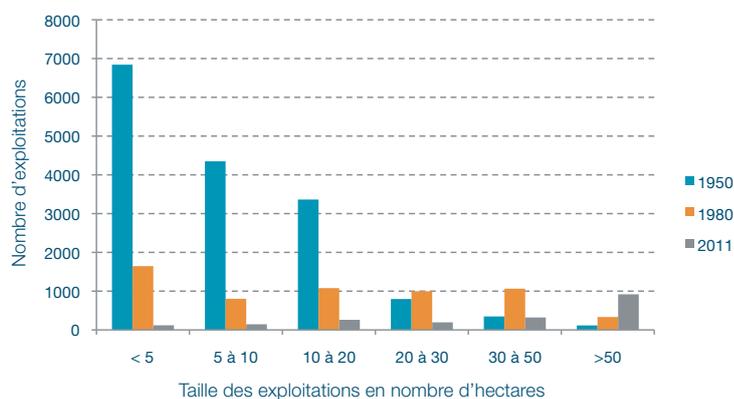
Le paysage agricole de l'Ardenne centrale et de la Thiérache a connu de profondes modifications depuis les années 1950, principalement en raison de l'accroissement constant de la taille des exploitations et de la spécialisation du secteur agricole dans la production de viande bovine. Ces dernières décennies, le développement des cultures de sapins de Noël et la mise en place dans les années 1990 des mesures environnementales ont également marqué son évolution.

Les exploitations s'agrandissent...

Amorcée au tournant des 19^e et 20^e siècles, la disparition des petites exploitations agricoles familiales et diversifiées au profit d'unités de plus en plus grandes se poursuit et s'accroît après la Seconde Guerre mondiale. Ce processus s'inscrit dans un contexte de course à la productivité instauré par la Communauté économique européenne. Celle-ci cherche, au travers de sa Politique agricole commune (PAC) mise en œuvre en 1962, à assurer l'autosubsistance de l'espace communautaire. Plusieurs innovations techniques participent à cette mutation : la généralisation du tracteur qui remplace le cheval de trait, la mécanisation des travaux agricoles qui permet de réduire considérablement la main-d'œuvre et la sélection de races d'élevage et de variétés culturales plus productives.

Seules les exploitations de grande taille restent économiquement rentables : elles sont les premières à bénéficier du régime de subvention basé sur la productivité prévu par la PAC et peuvent supporter l'ampleur des investissements rendus nécessaires pour se moderniser. Ce contexte entraîne l'abandon de bon nombre de petites exploitations et une dynamique de regroupement et de rachat de terres par les plus grandes à la recherche de productivité accrue.

Répartition des exploitations agricoles d'après leur taille (Région agricole de l'Ardenne)



Près de 16 000 exploitations étaient actives en 1950 dans la région agricole de l'Ardenne (dont les limites correspondent grosso modo à celles des deux ensembles paysagers traités, voir p. 32). Elles n'étaient plus que 6 000 en 1980 et sont actuellement moins de 2 000.

Au cours de la même période, la surface moyenne par exploitation passe de neuf hectares en 1950 à dix-neuf hectares en 1980 et à plus de cinquante hectares en 2011.

Sources : INS, Recensement Général de l'Agriculture de 1950 (1953) ; INS, 1980 et 2011.

L'abandon des petites exploitations agricoles, encore très présentes dans les années 1950 et 1960, transforme profondément les paysages villageois. Les petites et moyennes fermes, qui constituent une bonne part du bâti des villages, perdent les unes après les autres leur fonction agricole au profit d'une fonction résidentielle. Les étables, granges et autres dépendances sont ainsi converties en pièces d'habitation. Devant elles, la basse-cour, le tas de fumier, les charrettes et les autres matériaux agricoles font place nette.



Ci-contre, une petite ferme en activité à Ollomont (Houffalize) en 1952. L'usage du cheval est encore fréquent à l'époque.

Ci-dessous, d'anciennes petites exploitations agricoles sont aujourd'hui transformées en résidences : à gauche, dans le centre du village de Transinne, en Ardenne centrale ; à droite, en périphérie de Seloignes (Momignies), en Thiérache.

Source : VERCHEVAL et al. (2000). Edmond Dauchot. *Le photographe de l'Ardenne d'autrefois*, © Musée en Piconrue, Bastogne.



... et se spécialisent dans la production de viande bovine

Une augmentation de la superficie des terres herbagères de plus de 5 % entre 1950 et 2011 (soit un gain de 470 000 hectares) et un accroissement de la taille des troupeaux bovins (dix bêtes en moyenne par exploitation en 1950, cinquante en 1980, plus de cent-cinquante en 2011) accompagnent une spécialisation continue de la région dans la production de viande bovine. Le blanc-bleu-belge (BBB) fait son apparition dans les années 1970 et, apprécié pour son importante productivité viandeuse, devient la principale race élevée.

La nécessité d'augmenter la capacité d'accueil dans les exploitations pour répondre à l'accroissement du cheptel entraîne la construction de vastes hangars en matériaux préfabriqués. Ils sont généralement implantés en périphérie des villages, au plus près des étendues herbagères. Leur forme allongée s'impose plus ou moins fortement au regard selon la teinte des matériaux et leur implantation par rapport au relief (exposée sur une ligne de crête ou au contraire dissimulée dans un creux, par exemple). A ces bâtiments s'ajoutent des silos destinés au nourrissage des animaux, des tas de ballots de foin empaquetés, des fosses à purin et à ensilage bétonnées...



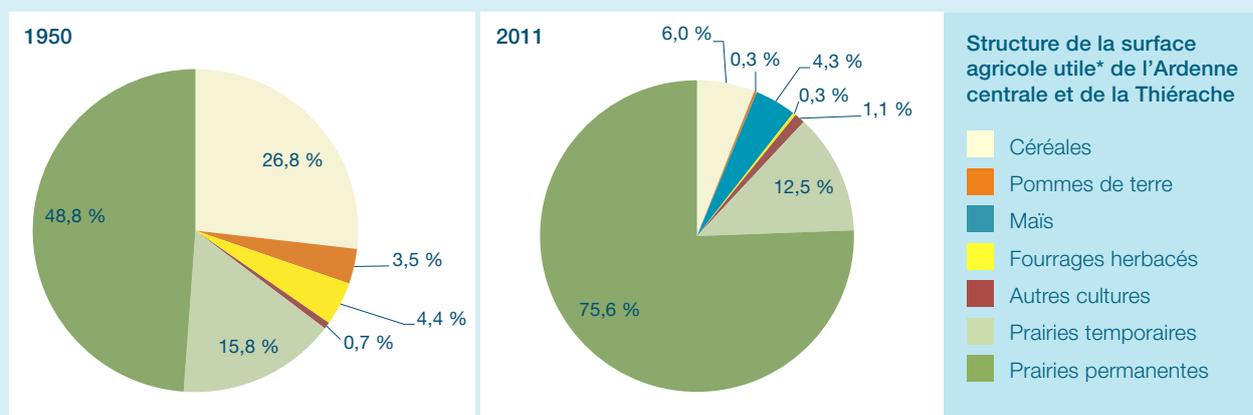
Ci-contre, un hangar agricole servant d'étable (flèche) est implanté à la périphérie d'un village, au contact direct des zones d'herbages (Thibessart, Légglise).

Ci-dessous, des silos tours destinés au stockage d'aliments fourragers signalent la présence de hangars abritant le bétail (Lavacherie, Sainte-Ode).



Apprécié des éleveurs pour son développement musculaire impressionnant qui participe à sa grande productivité, le blanc-bleu-belge est omniprésent dans les pâturages de l'Ardenne centrale et de la Thiérache. La race, fixée au tournant des années 1960 et 1970, représente actuellement, en nombre de têtes de bétail, près de 70 % des bovins recensés.

Des labours en régression et moins diversifiés



Sources : INS, Recensement Général de l'Agriculture de 1950 (1953) ; INS, 2011.

La recherche d'une production accrue dans des délais toujours plus courts pousse les agriculteurs à réduire, voire abandonner bon nombre de cultures aux rendements médiocres. En 1950, les superficies cultivées représentaient 35 % de la surface agricole utile (SAU) de l'Ardenne centrale et de la Thiérache. Elles n'en constituent plus que 12 % en 2011. Lorsqu'elles n'ont pas été boisées, les parcelles cultivées ont été reconverties en prairies permanentes.

Certaines cultures, telles que la pomme de terre et les fourrages herbacés, deviennent marginales. Parallèlement, le maïs se développe et supplante peu à peu les autres cultures fourragères. Dans un système de rotation culturale qui se simplifie à l'extrême, il se succède souvent à lui-même d'année en année sur une même parcelle. On parle alors de monoculture du maïs d'ensilage. Si les cultures céréalières, toutes variétés confondues, restent en tête en termes de superficies cultivées, elles régressent fortement en parts de la surface agricole utile. Parmi elles, l'avoine, fourrage par excellence des chevaux de trait, cède la place à l'épeautre, céréale particulièrement rustique et principalement utilisée pour l'alimentation des bovins.

L'émergence des mesures environnementales

Des problèmes de plus en plus aigus de surproduction et d'accumulation des stocks résultant de la politique suivie amènent les autorités européennes à soumettre la PAC à une importante réforme en 1992. C'est la fin du système de subventions liées aux quantités produites, quel que soit le type de production. La dégradation écologique et l'appauvrissement de la biodiversité des espaces agricoles engendrés par l'intensification des pratiques – réduction de la diversité des cultures et des plantes herbacées dans les herbages, intensification de l'usage de pesticides et d'engrais, surpâturage... – conduisent par ailleurs à introduire des mesures environnementales dans la PAC réformée.

Appliquées en Wallonie à partir de 1995, les mesures agri-environnementales (MAE) – rebaptisées « méthodes agro-environnementales* » en 2009 – sont proposées aux agriculteurs sur base volontaire, moyennant attribution de subsides destinés à compenser le manque à gagner.

Plusieurs des MAE concernent le cadre herbager, qui est caractéristique du paysage agricole de l'Ardenne centrale et de la Thiérache. Elles ont pour objectif le maintien ou la mise en œuvre de pratiques agricoles extensives plus ou moins drastiques visant l'entretien des herbages : abandon ou limitation très forte des engrais, fauche retardée, pâturage modéré...

En contribuant à l'enrichissement de la composition floristique des prés et prairies, les MAE introduisent dans les paysages çà et là, au gré des parcelles soumises à ces méthodes, des surfaces très colorées en période de floraison.



Les prairies bénéficiant de méthodes agro-environnementales sont composées de diverses espèces de graminées. D'autres plantes herbacées s'y mélangent, parmi lesquelles la renoncule âcre ou bouton d'or dont la floraison printanière colore en jaune ces étendues herbagères (Mortehan, Bertrix).

Bénéficiant également d'un régime d'aides dans le cadre des mesures environnementales introduites en 1992 dans la PAC, l'agriculture biologique connaît un succès croissant. En 2010, elle occupait entre 5 % et 20 % de la SAU des communes inscrites dans le périmètre des ensembles paysagers de l'Ardenne centrale et de la Thiérache. Visant une extensification des pratiques, le « bio » applique notamment les principes d'un élevage intégré aux cultures fourragères au sein de l'exploitation : les cultures fourragères alimentent le bétail qui restitue ses effluents comme engrais organique.



Peu perceptible dans le paysage, la pratique de l'agriculture biologique pour l'élevage se signale surtout par la présence de troupeaux de race limousine à la robe brune. Moins productrice de viande que le blanc-bleu-belge mais moins exigeante en main-d'œuvre et en intrants (antibiotiques notamment), cette race est souvent choisie pour ce type de production.

De nouvelles mesures à portée environnementale, ayant une incidence sur les paysages agricoles, devraient être introduites dans la PAC, à nouveau en cours de réforme. Un reconditionnement des aides aux agriculteurs est notamment projeté, tenant compte du respect de certains aménagements et de pratiques tels que la création ou le maintien de pâturages permanents riches en espèces fourragères herbacées, la préservation ou la restauration d'éléments arborés ou encore la rotation d'au moins trois cultures.

Le sapin de Noël, une culture en plein essor

Initiée dans les années 1930, la culture de sapins de Noël connaît un succès croissant et place la Wallonie parmi les premières régions productrices en Europe, avec quatre à cinq millions d'arbres vendus chaque année. Assimilée à une culture agricole, elle prend place sur les parcelles auparavant herbagères ou cultivées. Elle est essentiellement pratiquée en Ardenne centrale et du nord-est, où entre 4 000 et 5 000 hectares de terres lui seraient consacrés. Cette culture y bénéficie de conditions particulièrement favorables : climat frais et bien arrosé toute l'année, altitude supérieure à 400 mètres où l'intensité du rayonnement ultraviolet accentue la couleur verte des aiguilles, sol acide et pauvre qui assure à l'arbre une croissance lente et la formation d'un feuillage dru. Elle est toutefois déjà présente dans l'est de la Thiérache, à partir de 360 mètres d'altitude. L'épicéa, largement majoritaire il y a une vingtaine d'années, a cédé la place au sapin de Nordmann, plus dense et touffu, qui une fois coupé garde ses aiguilles plus longtemps.

L'extension de la culture de sapins de Noël sur les parcelles agricoles a un impact important sur les paysages de plateaux agricoles car elle accentue leur caractère forestier et « enrésiné ». La culture de sapins de Noël qui ressemble à de jeunes monocultures résineuses forestières – les arbres sont exploités à un âge moyen de onze ans – s'en distingue essentiellement par l'aspect touffu des arbres généralement plus serrés, par l'absence de couvert végétal à leur pied (aucune concurrence n'est tolérée).



La culture du sapin de Noël prend place sur des parcelles délaissées par l'agriculture. Les arbres sont plantés de manière serrée, en général à un mètre d'intervalle, sur un sol travaillé et débarrassé de toute végétation potentiellement concurrente (ci-dessus à gauche, Gedinne ; à droite, Glaireuse, Libin).

Quelques semaines avant la Noël, des étiquettes de couleur spécifiant leur taille sont accrochées aux arbres qui seront bientôt coupés et commercialisés. Des taches multicolores apparaissent alors au sein des cultures (ci-contre à Mon Idée, Neufchâteau).



Les massifs forestiers perdent en densité et gagnent en diversité

La généralisation de la mécanisation des travaux sylvicoles et la préférence accordée au régime de la futaie dans les années qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale ainsi que, plus récemment, l'émergence de mesures assurant la durabilité et la multifonctionnalité de la forêt ont apporté des transformations bien visibles dans les paysages forestiers des deux ensembles paysagers.

Les peuplements s'ouvrent aux engins d'exploitation forestière motorisés

La mécanisation des travaux sylvicoles qui s'impose après 1945 s'accompagne de la mise en place systématique d'un cloisonnement d'exploitation. Ce réseau de voiries, facilitant l'accès des engins motorisés aux peuplements forestiers, ouvre dans les boisements une succession de layons* larges de quatre mètres environ, raccordés au réseau de desserte existant (pistes, chemins et anciennes voies de débardage*). L'impact des saignées dépend du type de peuplement forestier et de sa densité.

Dans les peuplements de résineux, où l'exploitation des arbres est fortement mécanisée, les layons sont tracés tous les quinze à vingt mètres environ. Cette distance permet aux bras articulés des machines d'accéder directement aux arbres à abattre. Les layons ouvrent des couloirs rectilignes, d'autant plus visibles que les peuplements sont jeunes et les arbres serrés.



© Forêt Wallonne.

Au sein des forêts feuillues, l'abattage des arbres est effectué manuellement, ce qui permet un écartement plus important des layons d'où les arbres sont extraits au moyen de longs câbles. Le cloisonnement, irrégulier, se confond souvent avec les anciens chemins et sentiers de débardage au tracé sinueux.



Tracés au cordeau dans les plantations résineuses, les layons sont particulièrement perceptibles dans les jeunes peuplements denses (à gauche, bois de Bernihé, Libramont-Chevigny). Dans les peuplements plus âgés, l'impact visuel des layons s'atténue avec la diminution de la densité du fait des coupes d'arbres successives (à droite, bois de Saint-Hubert).

En forêt feuillue, le cloisonnement d'exploitation emprunte généralement d'anciens chemins et sentiers de débardage. Les voiries serpentent au sein de peuplements à l'aspect désordonné (arbres non alignés, étage variable des branches et des houppiers).



Le cheval de trait, toujours présent en forêt



L'usage du cheval de trait en sylviculture a considérablement régressé mais l'animal présente plusieurs qualités écologiques et économiques toujours appréciées. En 2006, nonante-et-un débardeurs utilisaient encore ses services, dont une soixantaine dans les forêts d'Ardenne centrale. Comparativement aux engins motorisés lourds et encombrants, le cheval occasionne peu de dégâts aux arbres et aux sols, n'engendre pas de pollution sonore ou atmosphérique et permet de réaliser des économies d'énergie. Il est également capable de travailler sur des terrains fangeux et/ou en pente forte.

Le cheval est principalement utilisé dans les peuplements de résineux, pour débarder les arbres d'un volume et d'un poids limités, abattus lors des premières éclaircies. Il est également utilisé dans les travaux d'entretien de zones protégées et les sites Natura 2000.

© Forêt Wallonne.

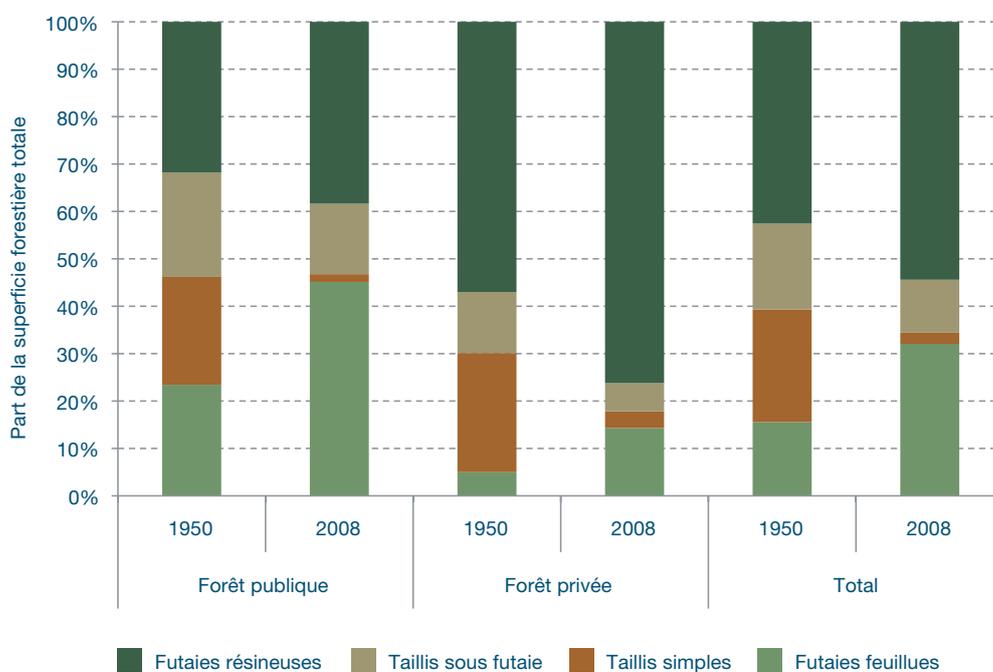
L'expansion de la futaie

Avec la généralisation de l'utilisation du gasoil, l'importance économique du bois de chauffage décline et, avec elle, l'intérêt pour la pratique du taillis, principale pourvoyeuse de ce combustible. La préférence est désormais accordée au régime de la futaie, qui s'est étendu et domine le paysage forestier de l'Ardenne centrale et de la Thiérache. Une partie du bois est toujours utilisée pour le chauffage des habitations rurales – il provient notamment des houppiers de feuillus abattus et des coupes de premières éclaircies –, mais l'essentiel de la production de la futaie consiste à présent en bois d'œuvre.

Si la mise en futaie résulte de l'initiative des propriétaires en forêt privée, la conversion de la forêt publique est initiée dès 1948 par l'Administration des Eaux et Forêts qui crée à cet effet une Commission des Futaies. Chargée de rénover les pratiques sylvicoles, la Commission prône le développement d'une futaie irrégulière, mélangeant au sein d'un même peuplement des groupes d'arbres d'âges et d'espèces différents. Ce régime forestier a toujours la faveur du Département de la Nature et des Forêts (DNF).

La transformation des taillis en futaies a fortement modifié les paysages forestiers, en particulier au sein des formations feuillues. Les vues, autrefois cloisonnées par les denses massifs de taillis, s'allongent au travers de peuplements au sous-bois dégagé (voir les différents régimes sylvicoles, p. 58).

Evolution du régime sylvicole de l'Ardenne centrale et de la Thiérache de 1950 à nos jours



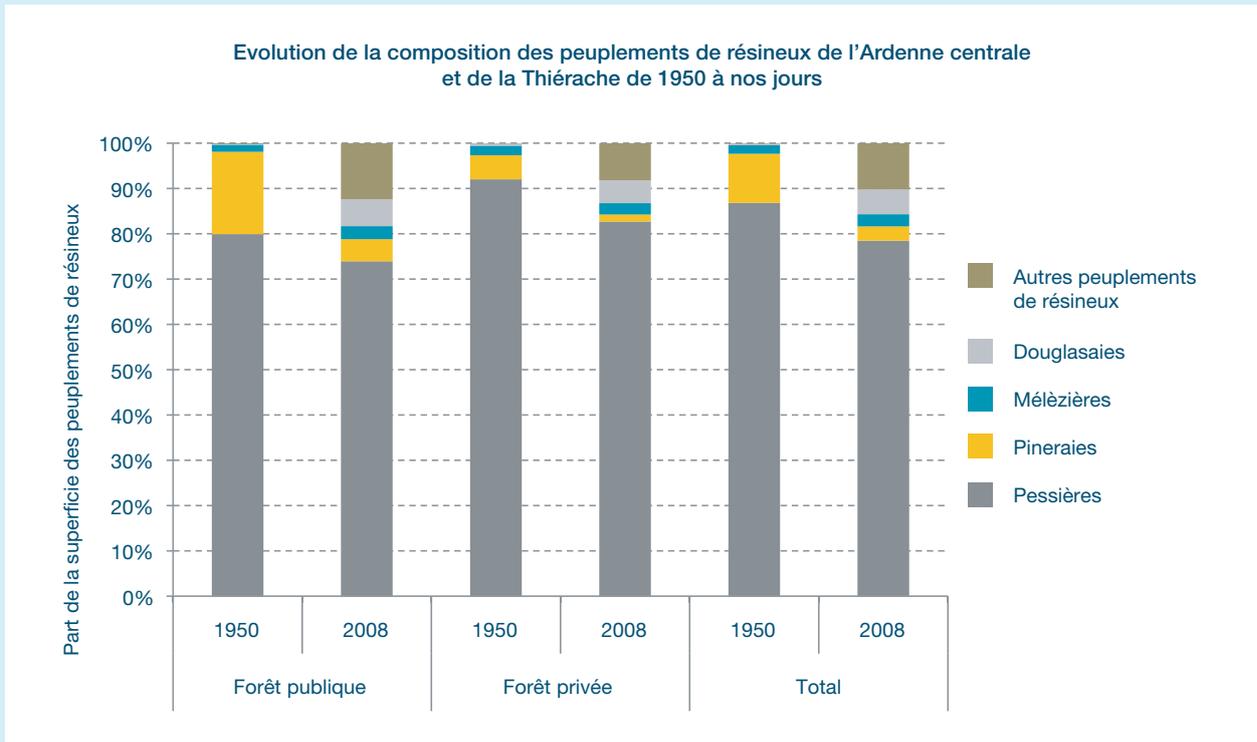
Sources : INS, Recensement Général de l'Agriculture de 1950 (1953) ; Inventaire Permanent des Ressources Forestières de Wallonie, 2008.

Depuis les années 1950, la part de la futaie augmente dans les forêts d'Ardenne centrale et de Thiérache. Alors qu'en 1950, elle ne représente qu'environ 15 % des peuplements feuillus, actuellement la futaie en constitue plus de 70 %. La progression est surtout marquée dans les forêts des propriétaires publics, où les futaies feuillues dépassent en importance les futaies résineuses en 2008.

A l'inverse, la part des taillis régresse. Constituant en 1950 plus de 40 % de la superficie forestière, les taillis simples et sous futaie n'en composent plus que 12 % en 2008. Le phénomène concerne tant la forêt publique que la forêt privée.

La régression de la part des taillis se fait également au profit de celle des futaies résineuses. Celles-ci se développent jusque dans les années 1980, dans les forêts privées surtout, avant de connaître un léger recul. Elles constituent actuellement environ 54 % de la surface forestière totale.

Des futaies résineuses toujours dominées par les épicéas, mais en voie de diversification



Sources : INS, Recensement Général de l'Agriculture de 1950 (1953) ; Inventaire Permanent des Ressources Forestières de Wallonie, 2008.

L'évolution de la composition des peuplements de résineux depuis 1950 est caractérisée par une légère diminution de la prédominance des pessières (épicéas). Celles-ci constituaient près de 90 % des peuplements de résineux en 1950, pour environ 80 % en 2008. L'émergence du douglas, seul ou en mélange avec l'épicéa (les plantations mélangeant l'épicéa et le douglas représentent la majeure partie de la catégorie « autres peuplements résineux »), compense cette diminution. Les peuplements de mélèzes, relativement marginaux en 1950, connaissent également une certaine extension.

De meilleures connaissances quant aux exigences des espèces en termes de sol et de microclimat – énoncées dans le Fichier écologique des essences publié en 1991 par la Région wallonne – et la recherche d'une production de bois de plus grande valeur ajoutée, notamment, expliquent cette légère diminution des pessières dans le paysage forestier.

Le douglas et le mélèze bénéficient de qualités technologiques appréciées dans le secteur de la construction notamment. Leur plantation rejoint la volonté de consolider le secteur de la filière bois en Wallonie en y diversifiant la production forestière.

A l'inverse, les peuplements de pins, essentiellement composés de pins sylvestres, connaissent un déclin prononcé. Ces essences qui étaient autrefois bien présentes surtout en forêt bénéficiant du régime forestier étaient largement cultivées pour la production de bois de mine. Aujourd'hui, elles n'apparaissent plus que très localement.

Du point de vue paysager, l'épicéa et le douglas présentent un aspect fort semblable. L'émergence de ce dernier est donc relativement peu perceptible. Par contre, la régression importante du pin sylvestre et l'extension relative du mélèze, deux essences aux silhouettes et couleurs bien caractéristiques, marquent davantage l'évolution contemporaine des futaies résineuses, mais de façon très ponctuelle.



Malgré un léger déclin, les pessières (à gauche) restent largement dominantes. Le déclin est davantage marqué dans les peuplements de pins sylvestres, dont les silhouettes et les troncs orangés caractéristiques se raréfient dans les paysages forestiers (à droite).



Les peuplements de mélèzes, essence résineuse caducifoliée dont l'aspect évolue avec les saisons, sont en extension et marquent çà et là le paysage forestier (ci-dessus à gauche, les jeunes aiguilles reverdissent les arbres au début du printemps).

L'expansion du douglas, seul ou mélangé à l'épicéa, est plus significative. Son aspect diffère peu de ce dernier. Le caractère plus « touffu » de ses aiguilles, plus longues et souples que celles de l'épicéa, permet toutefois de distinguer les deux essences (ci-dessus à droite et ci-contre).



Douglas



Epicéa

Vers une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt

A partir des années 1990, suite à la signature par la Wallonie des résolutions prises à la Conférence Ministérielle pour la Protection des Forêts tenue à Helsinki en 1993, la gestion durable et multifonctionnelle s'impose dans les forêts wallonnes. Son objectif est d'assurer la régénération et la pérennité de la forêt, tout en garantissant un équilibre optimal entre ses fonctions économique, écologique et sociale. Elle s'inspire notamment des méthodes sylvicoles dites « proches de la nature » préconisées par l'association européenne de sylviculture Pro Silva fondée en 1989. La sylviculture Pro Silva mise sur les phénomènes naturels, en particulier sur la régénération naturelle pour produire des arbres de grande qualité tout en minimisant les coûts d'entretien des peuplements (préparations de terrain, plantations, dégagements, tailles de formation, élagages...).

Pour répondre à cet objectif, diverses pratiques sylvicoles sont prescrites à partir de 1997 dans les forêts bénéficiant du régime forestier et sont entérinées dans le nouveau Code forestier adopté en 2008. Enfin, une circulaire du DNF, sortie en octobre 2013, encourage dans les forêts domaniales la sylviculture Pro Silva lorsqu'elle se révèle possible et propose sa pratique dans les autres forêts soumises au régime forestier.

L'application d'une sylviculture en accord avec la gestion durable et multifonctionnelle a une influence directe sur les paysages de la forêt publique.

Dans la continuité des mesures préconisées depuis l'après-guerre, la futaie irrégulière est toujours favorisée lorsqu'elle est réalisable. Une sylviculture dynamique est mise en pratique, prônant des éclaircies fortes et précoces et, dans les peuplements résineux, de larges écartements à la plantation afin d'améliorer les conditions écologiques du sol. Ce type de traitement a des conséquences notoires en termes paysagers par la diversification de la flore qu'elle favorise dans le sous-bois.

L'obligation d'implanter des essences parfaitement adaptées aux conditions locales réduit par ailleurs le risque de dépérissement de grandes étendues forestières.



Préconisée dans la politique forestière depuis l'après-guerre et dans le Code forestier de 2008, la futaie irrégulière s'étend progressivement. Essences et classes d'âge s'y mélangent.

A gauche, de jeunes épicéas poussent au pied de hêtres, offrant à la futaie un aspect très diversifié. Ci-contre en haut, une régénération naturelle est favorisée dans une pessière, dans le but de rendre celle-ci irrégulière. Ci-contre en bas, des feuillus, au tronc entouré d'une grille de protection contre le gibier, sont plantés entre de jeunes résineux.

D'autres prescriptions, plus particulièrement destinées à favoriser le développement de la faune et de la flore en forêt, ont également un impact paysager important : création d'un cordon d'essences feuillues en lisière des massifs forestiers, suppression des plantations de résineux en bordure des cours d'eau, conservation de quelques arbres morts au sein des peuplements, trouées laissées libres au sein des massifs forestiers (après le passage d'une tempête notamment).



© IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3097 de l'Institut géographique national – www.ign.be.



Depuis les années 1990, des mesures d'aménagement sont prises dans les forêts publiques pour assurer leur fonction écologique et cela quelle que soit la vocation prioritaire attribuée aux peuplements (production, protection, ouverture de la forêt au public...).

Ci-dessus, des plantations résineuses (en gris vert sur la carte) ont été abattues pour dégager les bords d'un ruisseau, en forêt d'Anlier (Léglise). De nouvelles perspectives sont ouvertes dans l'axe de la vallée.

Ci-contre, le tronc d'un arbre mort est laissé sur pied (flèche), tandis qu'un autre est à terre dans une hêtraie (Libin).



Dans les forêts privées, la gestion durable et multifonctionnelle tend également à se développer et à modifier en conséquence le paysage forestier. Si certains propriétaires sensibilisés l'appliquent de leur plein gré, ils y sont plus généralement incités par le biais de la certification forestière. Celle-ci, introduite en Wallonie au début des années 2000, attribue au bois et au papier un label qui garantit au consommateur que ces produits sont issus de forêts gérées selon des critères de durabilité.

La plupart des propriétaires publics wallons, ayant signé la charte du programme de certification PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes), se sont engagés à respecter ses principes de gestion durable. Un nombre croissant de propriétaires privés, sensibles à la plus-value que la certification PEFC offre sur le marché de la production ligneuse, appliquent également ses principes, sur base volontaire.

La création récente d'une Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée est susceptible d'inciter et d'animer le développement de projets de gestion forestière durable au sein de la forêt privée wallonne. La Cellule est destinée à venir en aide aux particuliers propriétaires de petites parcelles morcelées, afin d'améliorer la valorisation économique de leurs ressources forestières.

Deux mesures ayant une influence sur le paysage sont inscrites dans le nouveau Code forestier et s'appliquent tant en forêt bénéficiant du régime forestier qu'en forêt privée. La première revoit à la baisse l'étendue maximale de mise à blanc permise. Une loi de 1931 limitait leur superficie à vingt-cinq hectares en peuplements résineux et dix hectares en peuplements feuillus. Ces surfaces sont désormais réduites à cinq et trois hectares, atténuant l'impact paysager des ouvertures brusques du manteau forestier. La seconde, qui a des conséquences importantes en forêt privée, a trait à la suppression des droits de succession et de donation sur la valeur des peuplements forestiers. Elle doit permettre d'éviter les coupes prématurées par les héritiers pour s'acquitter des droits de succession, coupes qui empêchent les peuplements de vieillir et de produire des arbres de plus grande dimension. Elle doit également permettre de valoriser les essences feuillues dont le terme d'exploitabilité est beaucoup plus long que les essences à croissance rapide, essentiellement résineuses, dont la rentabilité est assurée à court terme.

Le défi climatique

La perspective d'un changement climatique qui se manifesterait, d'une part, par une modification graduelle du climat et, d'autre part, par une accentuation des épisodes de tempêtes et de sécheresse estivale est de nature à influencer fortement le paysage forestier. Au sein des forêts de l'Ardenne centrale et de la Thiérache, ce changement se traduirait notamment par le dépérissement des essences principales (épicéa, hêtre, chêne pédonculé) dû au stress hydrique et à la pullulation d'insectes et de maladies ainsi que par l'augmentation des chablis*.

Dans cette perspective, les mesures sylvicoles et d'aménagement qui se développent aujourd'hui pourraient être renforcées.

La stabilité des peuplements face aux vents violents est d'autant plus importante que les surfaces ouvertes au sein des parcelles boisées sont petites – le vent qui souffle au-dessus du manteau forestier est plus régulier et moins turbulent –, ce qui justifie l'obligation de limiter les surfaces mises à blanc.

Les éclaircies fortes et précoces pratiquées dans la sylviculture dynamique diminuent la compacité des lisières forestières et permettent la pénétration du vent et son freinage rapide à l'intérieur des peuplements. Une lisière dense et imperméable au vent, à l'inverse, dévie la lame d'air au-dessus du peuplement et crée un régime de turbulences occasionnant des dégâts importants dans les zones forestières situées en arrière de la lisière. L'aménagement de lisières feuillues, peu compactes et présentant un profil en pente douce jusqu'au peuplement forestier proprement dit, améliore la protection de ce dernier contre les vents violents.

La pratique d'une sylviculture dynamique, en augmentant la distance entre les arbres, limite par ailleurs l'interception par les houppiers des faibles précipitations et le dessèchement du sol en période estivale.

D'autres mesures peuvent être citées : la gestion des essences en futaie irrégulière, beaucoup moins vulnérable aux chablis que la futaie régulière, ou le remplacement de l'épicéa par le douglas, davantage adapté à un adoucissement des températures hivernales.

Massification et diversification du tourisme

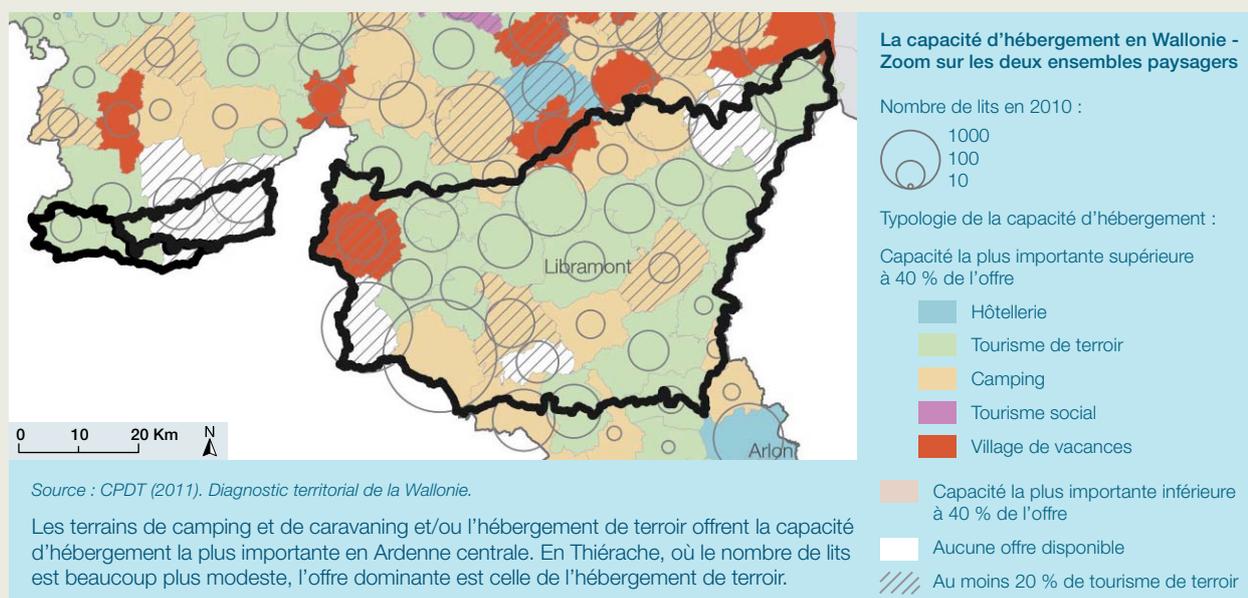
Relativement discret en Thiérache, le tourisme constitue une composante incontournable de la trame paysagère de l'Ardenne centrale et y revêt de multiples formes. Diverses infrastructures d'hébergement, de loisir et d'accueil sont repérables au sein du tissu bâti ou dans des zones plus isolées. Ces infrastructures ont un impact constant sur le paysage, à l'inverse de leur fréquentation qui est principalement estivale.

Des années 1950 au début des années 1990, on assiste en Ardenne centrale à la massification du tourisme. Celle-ci est liée à l'accroissement du niveau de vie, des temps de loisir et au boom démographique d'après-guerre. Cette démocratisation s'accompagne, dans les lieux touristiques, d'une augmentation de l'offre en hébergements (campings, hébergements de grande capacité du tourisme social, villages de vacances*...) et en activités (kayak, VTT...) ainsi que d'une plus grande prégnance sur le paysage. En réaction à ce type de tourisme et en relation avec l'intérêt croissant du public pour les aspects environnementaux et la préservation du cadre « naturel », de nouvelles tendances émergent et conduisent, à partir du milieu des années 1990, à une diversification et une meilleure intégration paysagère des infrastructures d'accueil et des activités proposées.

L'évolution des modes d'hébergement et de leurs impacts sur le paysage

Plusieurs types d'infrastructures d'hébergement se distinguent au sein du paysage par leur localisation, leur forme et leur intégration qui résultent de la demande et des règles en vigueur au moment de leur mise en place. L'installation des hébergements à des points stratégiques en termes de relief en est un exemple : proximité du cours d'eau pour les campings dans le fond des vallées, point de vue exceptionnel pour les villages de vacances ou les hôtels sur les sommets...

Si, historiquement, l'hôtellerie représente l'une des premières réponses apportées au besoin en logements des touristes, elle n'est plus significative aujourd'hui en termes de capacité d'accueil. A partir des années 1950, le tourisme de masse se manifeste successivement par l'apparition des campings, des hébergements de tourisme social et des villages de vacances. L'hébergement de terroir (chambres d'hôtes, gîtes et meublés), plus récent, s'adapte particulièrement aux régions rurales. Il est majoritaire en Thiérache qui a connu un développement touristique plus modeste et plus tardif.



Les ÉTABLISSEMENTS HÔTELIERS les plus anciens (fin du 19^e et début du 20^e siècles) sont généralement situés au cœur du tissu villageois ou urbain ou à proximité d'une gare. Ensuite, un positionnement plus stratégique au niveau paysager est souvent adopté. Les hôtels se caractérisent, dès leur création à la fin du 19^e siècle, par une architecture qui rompt avec les modèles ruraux traditionnels. La plupart d'entre eux ont connu au fil du temps des transformations, pour répondre à l'augmentation de la demande, qui ont modifié plus ou moins profondément leur aspect originel (rehaussements, ajouts d'annexes...). Face à la concurrence des autres formes d'hébergement (gîtes et chambres d'hôtes notamment) et des destinations « bon marché au soleil », bon nombre de ces bâtiments, toujours facilement repérables par leur architecture, ont perdu leur fonction hôtelière et sont occupés par une autre activité (restaurant seul, logements, maisons de repos ou plus récemment gîtes de grande capacité) ou sont à l'abandon. Le manque d'investissements pour leur adaptation aux besoins de la clientèle et pour répondre aux défis énergétiques et environnementaux risque d'accroître leur disparition.



1



2

L'hôtel du Commerce à Houffalize (1) rompt avec l'architecture traditionnelle du 19^e siècle. Le bâtiment de l'ancien hôtel du Beau Site à Bohan (2) a été modifié au cours du temps, avec l'ajout d'une annexe (flèche). Seule la fonction de restauration persiste.



B. V. D. 11061
Bouillon. — Hôtel de la Poste.
Ville pittoresque en Ardennes. Centre d'excursion.

Albert



Au début du 20^e siècle : 1. Hôtel de la Poste.
Source : carte postale, « Bouillon – Hôtel de la Poste », Ed. D.V.D. (circulée en 1905).

En 2013 : 1. Hôtel de la Poste et 2. Hôtel du Panorama.

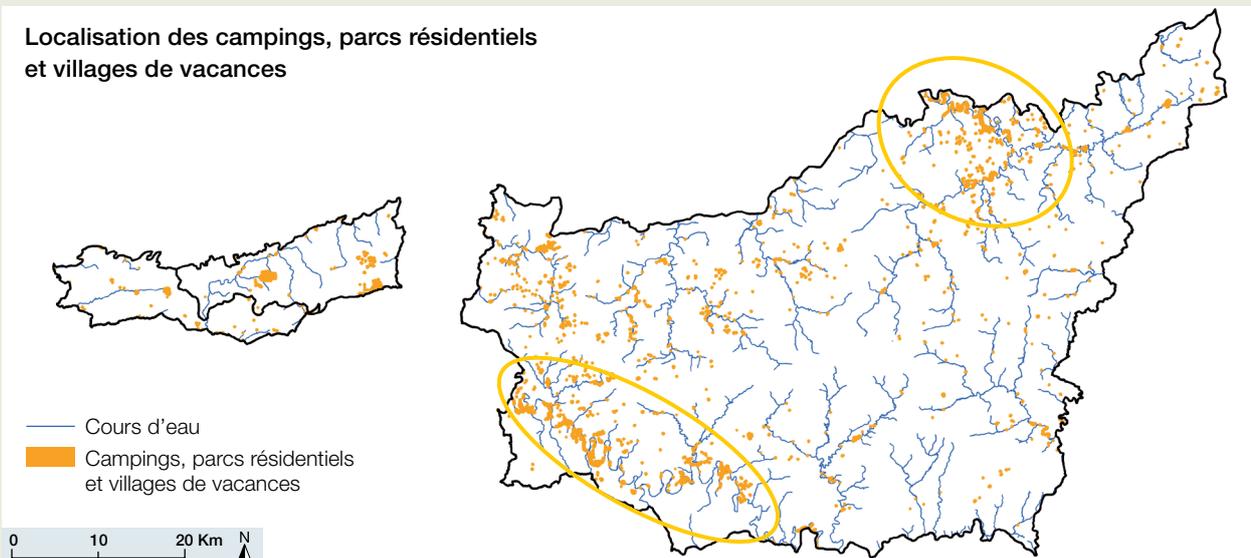
A Bouillon, l'hôtel de la Poste (1) – au début du 20^e siècle (à gauche) et actuellement (à droite) – a connu plusieurs remaniements. L'hôtel du Panorama (2), construit sur le versant, offre à ses clients un point de vue intéressant sur la vallée de la Semois mais constitue aussi, à l'inverse, un point d'appel visuel important depuis le fond de vallée ou le versant opposé. Dans le courant du 20^e siècle, des constructions ont été établies le long de la voirie sur le versant de la Semois et les pentes de celui-ci se sont couvertes de boisements. Sur la photo de droite, des pédalos en bord de Semois rappellent l'exploitation récréative de la rivière.



A Neufchâteau, la position d'un nouvel hôtel (hôtel Eden Ardenne) en haut de versant est, d'un point de vue paysager, doublement interpellant : d'une part, les touristes peuvent jouir de la vue sur la silhouette de la ville et profiter de la proximité immédiate des nombreuses infrastructures de loisir du lac ; d'autre part, le bâtiment est visible de partout et rien, dans son architecture ou l'aménagement de ses abords, ne le distingue d'un immeuble de logement.

Les **TERRAINS DE CAMPING**, de tentes à l'origine puis en abris fixes de moins en moins mobiles (caravanes et chalets), se sont progressivement développés à partir de l'entre-deux-guerres avec l'apparition des congés payés et la démocratisation des vacances. Ils occupent souvent un emplacement privilégié en bord de rivière (Semois, Ourthe, Sûre, Lesse, Eau Noire...).

Localisation des campings, parcs résidentiels et villages de vacances



Source : carte numérique d'occupation du sol de Wallonie, 2007.

Les terrains de camping et de caravaning sont majoritairement situés dans les deux principales vallées ardennaises (Semois et Ourthe).

Largement étalés, les campings frappent visuellement par la régularité, la répétition et la couleur des éléments qui les composent. La perception qu'on en a varie néanmoins considérablement selon le lieu d'implantation et la présence ou non d'écrans végétaux qui les dissimulent. La prise en compte de contraintes environnementales – conduisant notamment à interdire leur présence dans certaines zones inondables ou écologiquement sensibles – et paysagères a entraîné la modification voire la disparition de nombre d'entre eux et de ce fait progressivement atténué leur impact dans le paysage ardennais.



Source : carte postale, « camping Benelux, La Roche-en-Ardenne », Ed. Thill – Nels, Bruxelles (non circulée). © Thill-Nels / Droits SOFAM – Belgique.

A gauche, dans les années 1970, un camping implanté dans un méandre de l'Ourthe, à La Roche-en-Ardenne, est particulièrement visible depuis le haut des versants de la vallée. A droite, un camping de caravanes résidentielles le long de la Semois à Bohan (Vresse-sur-Semois) présente un aménagement hétéroclite (bungalows, caravanes et chalets), s'expliquant en partie par le développement de l'habitat permanent.



□ Camping Aléa d'inondation : ■ Faible ■ Moyen ■ Elevé

La prise en compte de l'aléa d'inondation, de la biodiversité ou encore l'augmentation des standards de confort ont imposé la restructuration de nombreux campings. L'accompagnement végétal, l'éloignement des berges des cours d'eau et la diminution des emplacements destinés aux tentes ont réduit la prégnance visuelle de cette activité.

Ci-contre, la carte de l'aléa d'inondation pour le terrain de camping touristique « Le Ban de Laviot » à Bouillon. Les zones en rouge (aléa d'inondation élevé) ne peuvent plus accueillir de caravanes résidentielles.

Source : extrait de la carte de l'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau du sous-bassin hydrographique Semois-Chiers – AGW 27/06/2007.

A partir des années 1950, le tourisme de masse est aussi absorbé par des **ÉTABLISSEMENTS DE TOURISME SOCIAL** de grande capacité (entre 200 et 1 000 lits). Leur aspect a varié au cours du temps. A leurs débuts, il s'agit d'anciens châteaux ou de bâtiments dont l'architecture y ressemble (tour, clocheton, porche) ; entre les années 1950 et 1970, ils imitent les grands ensembles de logements sociaux ou les camps militaires et par la suite, ils s'inspirent du modèle du « Holiday camp » américain avec le développement d'unités d'hébergement familial qui permettent une plus grande intimité.



Le complexe Floréal à La Roche-en-Ardenne illustre cette évolution. Construit durant les années 1930, le bâtiment principal (à gauche) a tout d'abord hébergé un hôtel de luxe appelé Grand Hôtel des Bains. Le bâtiment a été racheté dans les années 1960 par la FGTB qui l'exploite toujours aujourd'hui et y a adjoint des unités individuelles d'hébergement.

A partir des années 1980, beaucoup de ces établissements se sont dégradés et ont perdu leur attractivité. Leur sort est variable : abandon et apparition de friche touristique, réaffectation en centre d'hébergement pour réfugiés, requalification dans le domaine touristique...



Le Domaine des Dolimarts sur les hauteurs de Bohan (Vresse-sur-Semois) pouvait loger plus de 1 200 personnes dans les années 1960. Depuis les années 2000, il est à l'état de friche.

Source : carte postale, « centre de Vacances Les Dolimarts à Bohan-sur-Semois », Ed. Cim (circulée en 1960).

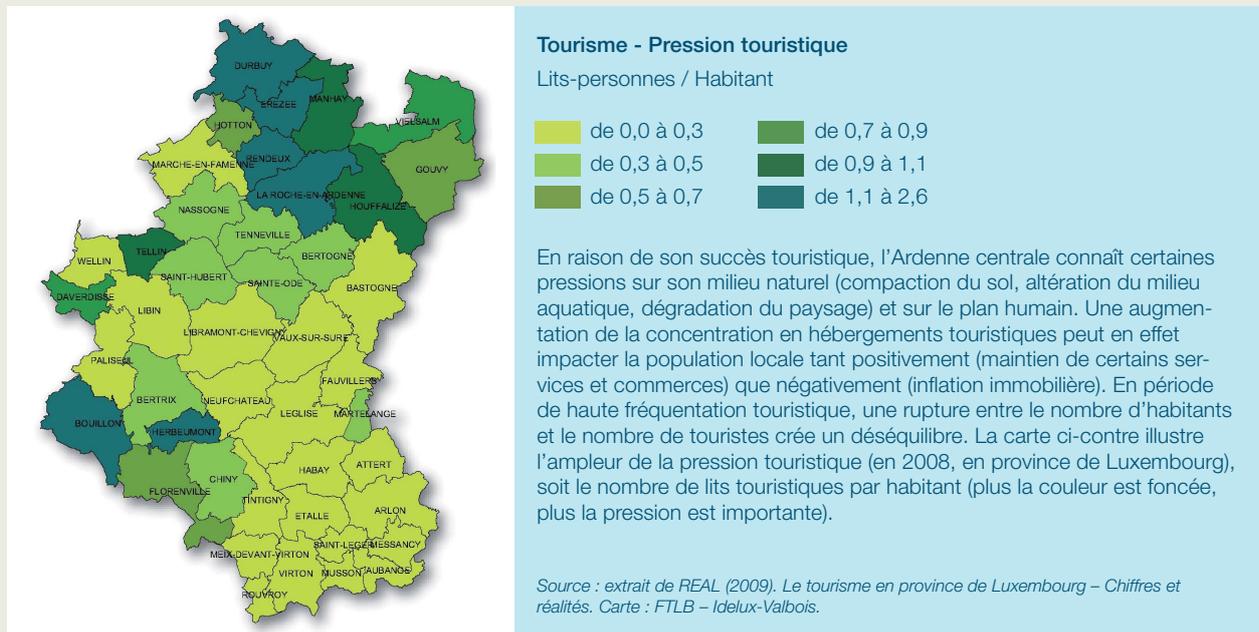
Les RÉSIDENCES SECONDAIRES et, plus récemment, l'HÉBERGEMENT DE TERROIR – qui comprend les chambres d'hôtes, les gîtes et les meublés de tourisme – sont moins clairement identifiables que les infrastructures décrites précédemment. Nombre d'entre eux sont en effet installés au sein du tissu villageois, dans d'anciennes fermes, dans des maisons villageoises ou dans des bâtiments qui se distinguent peu du bâti environnant. La présence d'enseignes ou la fermeture longue et récurrente des volets lorsque les logements sont inoccupés sont les seuls signes distinctifs de leur présence au sein du tissu bâti.

La multiplication des chalets, souvent calqués sur le modèle alpin, rappelle l'influence des destinations touristiques classiques dans les représentations mentales et sa concrétisation au sein du paysage. Ce type de bâti, fréquemment construit dans des espaces où la vue porte loin, adopte un caractère assez dispersé le long des dessertes routières. Quelques lotissements sont également occupés par des secondes résidences. Seule leur occupation sporadique permet de les distinguer d'un lotissement résidentiel classique.



Ci-dessus à gauche, un gîte se repère par la profusion de plantations en façade (Laforêt, Vresse-sur-Semois). A droite, un chalet est bien visible à la périphérie du village d'Oignies-en-Thiérache. Ci-contre, à La Roche-en-Ardenne, rien ne distingue ce lotissement de secondes résidences d'un quartier d'habitations classiques.

L'hébergement insolite* et les expériences innovantes – effet de mode ou phénomène durable ? – ont fait une timide apparition ces dernières années. Ils créent souvent un point d'appel dans le paysage par leur site d'implantation ou l'utilisation d'une typologie exogène voire de références folkloriques. Yourte, roulotte (flèche), cabane dans les arbres prennent peu à peu place dans le paysage ardennais.



Infrastructures de loisir et mise en scène du paysage

Les attraits naturels de l'Ardenne centrale (rivières, relief, paysages, forêt...) sont le support d'ACTIVITÉS LUDOSPORTIVES diversifiées.

C'est d'abord à proximité des rivières ardennaises et des plans d'eau que les activités récréatives se sont développées (processus de balnéarisation) sous la forme de baignade, petite navigation (barque, pédalo, kayak, raft) ou pêche.

D'abord circonscrite à la Lesse, la pratique du kayak s'est étendue à de nouveaux tronçons de rivières au milieu des années 1980, avec la création de sociétés de location mettant en circulation un nombre croissant d'embarcations. En saison printanière et estivale, les aires d'embarquement piétinées et les zones de stockage des embarcations sont bien visibles en bordure de cours d'eau. Un conflit d'usage entre les kayakistes et d'autres usagers, comme les pêcheurs, et la prise en compte par les autorités régionales de mesures environnementales visant la protection des berges et du lit des cours d'eau ont abouti à une réglementation de plus en plus exigeante de la pratique du kayak. Ainsi, les tronçons de cours d'eau où l'activité est encore permise sont limités en Ardenne centrale à l'Ourthe, la Lesse et la Semois. En fonction du débit des cours d'eau et des périodes de pêche, la circulation des kayaks n'est plus autorisée toute l'année ni toute la journée. Des aires spécifiques d'embarquement et de débarquement ont été créées.



Une série de panneaux renseignent les usagers sur la réglementation en vigueur. Ci-contre, le long de l'Ourthe, les jours et les heures durant lesquels les kayaks peuvent circuler sont indiqués sur un panneau.

Une aire d'embarquement de kayaks est aménagée sur une berge de la Semois. Sur la rive opposée, une zone de baignade autorisée avec plage (flèche), plaine de jeux et aire de petite restauration est bien visible (Chiny).



Depuis quelques années, notamment sous l'impulsion des GAL* et des contrats de rivière*, les actions en faveur de la pêche en rivière se multiplient : aménagement de parcours de pêche sportive et de postes de pêche, sensibilisation et éducation.



Un panneau (1) sur le bord d'une route signale un poste de pêche le long de l'Ourthe (le pré Baltazard). Celui-ci comprend une aire de pique-nique (2). Ci-contre, la pratique de la pêche sportive au milieu de l'Ourthe à Houffalize (3).

Les promeneurs, en recherche de points de vue diversifiés, ont au départ profité des abords des vallées encaissées avec leurs nombreux méandres, leurs rochers apparents et les ruines des châteaux qui les surplombent. Les itinéraires destinés à la promenade ont ensuite été étendus à l'ensemble du territoire de l'Ardenne centrale, d'abord à l'initiative des offices du tourisme communaux. Poteaux de balisage, panneaux d'information et mobilier d'accueil ou de repos (banc, table, poubelle, barbecue...) parsèment ces itinéraires. Dans certains lieux, le paysage est mis en scène par l'aménagement de points de vue.



Vision classique de l'Ardenne touristique, des promeneurs sur un sentier en forêt autour du lac de Nisramont (Houffalize, ci-dessus à gauche) et des panneaux balisant un itinéraire de promenade dans les bois de Petitvoir (Neufchâteau, ci-contre).

Certains points de vue comme celui des boucles de Frahan à Rochehaut (Bouillon, ci-dessus à droite), sont spécialement aménagés. Des aires de stationnement permettent un accès facile et des dispositifs éducatifs explicitent les éléments constitutifs du paysage.

Le tourisme sportif de nature, VTT en tête, s'est fortement développé dans les années 1980 et 1990. Il a été complété une dizaine d'années plus tard par le quad et l'accrobranche. Ces activités exercent parfois une pression assez forte sur le milieu naturel et le paysage. Des mesures d'encadrement ont été prises pour limiter cet impact. Activité hautement saisonnière et aléatoire sous nos latitudes, le ski de fond est pratiqué en Ardenne centrale et en Thiérache. Il imprime des traces dans le paysage en formant des pistes où l'on devine les doubles empreintes des skis.



Un groupe de cyclotouristes se confronte au parcours de la course Liège – Bastogne – Liège lors d'une balade organisée la veille de l'évènement entre Bastogne et Houffalize.



La ville de Houffalize (à gauche) s'est spécialisée dans l'accueil des vététistes : balisage de circuits, organisation de manches de championnat... A La Roche-en-Ardenne (à droite), un magasin loue des VTT et des kayaks.

Le tourisme de nature – y compris la promenade – est une autre forme d'exploitation du territoire. Il se traduit par la recherche d'odeurs et d'autres ambiances, la chasse aux images ou au gibier, la cueillette aux champignons... Il se concentre surtout en période automnale. Le paysage forestier est alors animé par les groupes de promeneurs.



Depuis leur forte expansion au début des années 1950 – et malgré un tassement depuis le milieu des années 1990 –, les tentes et les constructions en bois des grands camps d'été des mouvements de jeunesse égaient les prairies des deux ensembles paysagers. Le cadre naturel (bois pour les constructions et les jeux, rivière pour l'approvisionnement en eau) est propice à ce genre d'activité. Les tentes de couleur verte caractéristique ressortent sur les massifs d'épicéas dans une clairière en forêt d'Anlier (Louffémont, Léglise).

Peu nombreuses, les **ATTRACTIONS TOURISTIQUES*** participent pourtant à l'attractivité de l'Ardenne. Les plus importantes sont le château de Bouillon et l'Eurospace Center à Transinne qui, en 2006, ont chacun accueilli entre 100 000 et 200 000 visiteurs. Certaines attractions ont été créées dans le but de diversifier l'offre, de se détacher des contraintes climatiques et d'allonger la saison touristique.

De la même manière que les hôtels ont leurs « étoiles » et les gîtes leurs « épis », les attractions touristiques ont leurs « soleils ». Cette politique d'appellation protégée et de labellisation vise à renforcer le professionnalisme des acteurs touristiques wallons et s'inscrit dans une démarche de qualité (comme l'aménagement des abords) qui peut avoir une influence indirecte sur le paysage.

Le centre Houtopia à Houffalize est installé en fond de vallée au sein d'un bâtiment au gabarit important. L'enseigne est très visible depuis les voiries d'accès à la commune.



Les CENTRES de certaines villes ou certains villages sont presque exclusivement tournés vers le tourisme. La plupart des commerces (horeca, souvenirs, produits ardennais...), souvent annoncés par de grandes enseignes colorées, lui sont dédiés. A la bonne saison, des terrasses sont installées devant les lieux de restauration. De grands parkings situés à proximité permettent de désengorger les rues commerçantes dont l'aménagement urbain est généralement soigné et l'aspect accueillant renforcé par des végétaux.

La création des Parcs naturels (Parcs naturels du Viroin en 1998, des Deux Ourthes et de la Haute-Sûre Forêt d'Anlier en 2001), suivi par les initiatives communautaires concernant le développement rural – Leader, GAL (Groupe d'actions locales) – ont permis la mise en place de stratégies territoriales. Le tourisme y est considéré comme un vecteur du développement d'un territoire rural. La stratégie repose notamment sur l'extension du tourisme vert : mise en valeur touristique des paysages et de la biodiversité (la confusion entre la qualité écologique d'un site et sa qualité paysagère est souvent de mise), organisation de randonnées à pied, découverte de la pêche, valorisation du terroir via les hébergements et les producteurs locaux...

Les Maisons du Tourisme – au nombre de quatorze sur les deux ensembles paysagers – ont fait leur apparition au milieu des années 2000. Bâtiments anciens réhabilités ou constructions contemporaines, elles font partie intégrante du paysage des communes touristiques.

Le tourisme de mémoire

Les traces des deux conflits mondiaux (voir pp. 82-83) se matérialisent aujourd'hui dans le paysage par une série de monuments et de cimetières militaires mais aussi par leur exploitation patrimoniale et touristique.

Les cimetières militaires, dont le nombre a fortement diminué suite à des regroupements, sont devenus des lieux de mémoire et sont souvent inclus dans les circuits historiques.



Dans la nécropole de Maissin (Libin) reposent près de 5 000 combattants français et allemands, morts en août 1914. Le site se distingue dans le paysage par son mur d'enceinte (1) et un monument commémoratif (2). Ce lieu de mémoire est toujours très fréquenté par des visiteurs du monde entier, comme en atteste son livre d'or (3).

Dans le cimetière militaire allemand de Recogne (Bastogne) sont enterrés près de 7 000 soldats tombés à l'hiver 1944 -1945 lors de la bataille des Ardennes. Le Volksbund Deutsche Kriegsgräberfürsorge – service pour l'entretien des sépultures militaires allemandes – met à disposition des visiteurs des cartes postales (exemple à droite), ainsi que des feuillets explicatifs.

Source : carte postale, Volksbund Deutsche Kriegsgräberfürsorge e.V. (non circulée).



Deutsche Kriegsgräberstätte
Recogne-Bastogne/Belgien

Au détour d'un chemin, on peut croiser des reliquats de fortifications de la Seconde Guerre mondiale, souvent reconquis par la végétation ou cachés au sein du bâti. D'autres vestiges de la guerre comme des chars, des jeeps ou des tourelles d'armement font maintenant partie du mobilier urbain et décorent les places et carrefours de nombreux villages du nord-est de l'Ardenne centrale.

Sur le terrain, le signe le plus visible de l'exploitation touristique de la Seconde Guerre mondiale – et dans une moindre mesure de la Première – est la panoplie de panneaux explicatifs, de cartes de localisation et de bornes diverses qui matérialisent les circuits historiques. Plus localement, des musées sont consacrés aux conflits, comme à Bastogne, ville-martyre de la bataille des Ardennes.

Ci-contre, un abri en béton de type HF3 est localisé en bordure de la N30 à l'entrée d'Houffalize. Cet ouvrage était intégré à la première ligne de défense belge des Ardennes mise en place dans les années 1930.

Ci-dessous à gauche, une carte du circuit de la bataille des Ardennes, aux côtés de la tourelle monumentalisée d'un char américain à Mageret (Bastogne).

Ci-dessous à droite, sur le site du mémorial du Mardasson à Bastogne, le centre de mémoire et de référence de la Seconde Guerre mondiale a été profondément réaménagé en 2014. C'est le plus grand « musée » historique de l'ensemble paysager.



Les paysages actuels, caractéristiques et tendances

L'ensemble paysager de l'Ardenne centrale et celui de la Thiérache ont été traités séparément. Pour chacun d'eux, une carte fait ressortir les principales caractéristiques et tendances des paysages. Les éléments qui y sont repris sont de nature et d'origine variées. Ils peuvent avoir un effet structurant ou déstructurant sur le paysage. Les différences d'époque, de nature et de qualité ont été ignorées au profit du seul critère de l'effet sur les paysages actuels, qu'il soit positif ou négatif.

La Thiérache

 Cours d'eau principaux

 Surfaces agricoles et bocages en régression

Au sein des anciennes clairières subsistent des surfaces agricoles, majoritairement constituées de petites parcelles herbagères et entourées de haies donnant une ambiance bocagère à la zone. Ces haies, en mauvais état et en régression, forment un réseau lacunaire.

 Vastes surfaces agricoles ouvertes

De vastes étendues cultivées, issues des défrichages du 19^e siècle, couvrent le sud-ouest de l'ensemble.

 Principales masses boisées

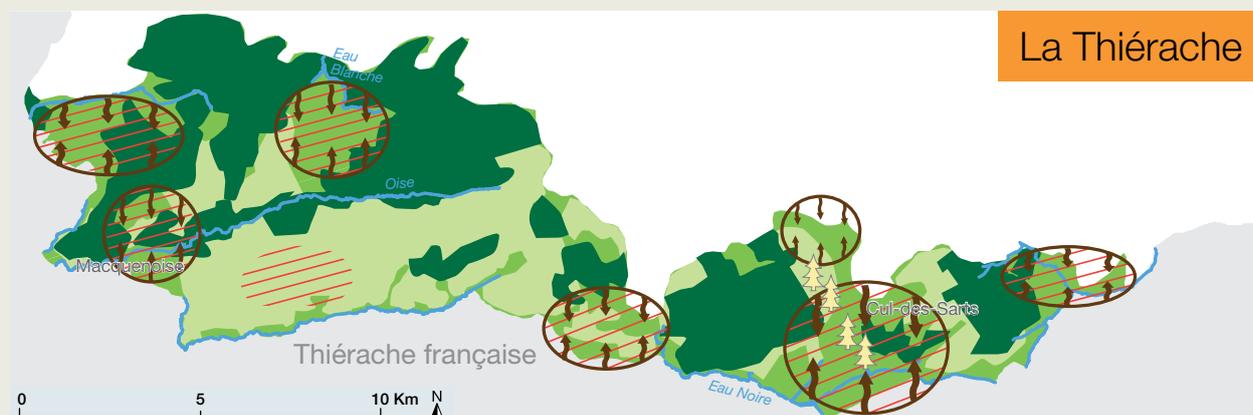
L'ensemble paysager compte encore quelques grands espaces boisés, vestiges de la grande forêt de Thiérache. La plus vaste masse boisée se localise sur les versants pentus de la vallée de l'Oise et au nord de ce cours d'eau. La présence visuelle des boisements est souvent accentuée par la topographie relativement plane. Un mélange de feuillus et de résineux compose ces masses boisées. Les feuillus y prédominent.

 Cultures de sapins de Noël

Dans l'est, la culture de sapins de Noël est introduite progressivement dans le paysage.

 Bâti linéaire et semis de fermes isolées

Le tissu bâti se compose de noyaux villageois qui se sont développés historiquement le long du réseau routier. Le bâti récent, de faible ampleur, s'inscrit dans la continuité de ce développement linéaire. D'imposantes fermes se sont installées au 19^e siècle au milieu des zones défrichées.



La Thiérache

L'Ardenne centrale

Principales masses boisées

Un peu plus de la moitié de l'ensemble paysager est couverte de forêts. Les boisements – et particulièrement les feuillus – sont un élément majeur des paysages de l'Ardenne centrale. Le jeu des textures (feuillus/résineux, mise à blanc) et des couleurs (influence des saisons pour les essences feuillues) apporte un élément dynamique aux paysages forestiers. Les grands massifs feuillus ceinturent l'ensemble paysager. Ils se concentrent surtout dans la bordure nord, autour du massif de Saint-Hubert, et dans la bordure sud, au sein d'une bande forestière composée des massifs de Bouillon, Herbeumont, Chiny et Anlier. Dans la partie centrale, la taille des zones boisées diminue d'ouest en est. Les boisements sont visibles partout dans les arrière-plans. Les superficies de résineux sont plus faibles et plus dispersées – au sein des zones boisées ou comme bosquets à l'intérieur des campagnes – mais récurrentes dans le paysage.

La multifonctionnalité prônée par le nouveau Code forestier (2008), l'intégration toujours plus importante des réflexions environnementales (prise en compte de la biodiversité et des évolutions climatiques) mais aussi les contraintes économiques incitent depuis quelques années à une diversification forestière (mélange d'espèces et d'âges au sein des peuplements), du moins pour les grands massifs d'un seul tenant. L'impact sur les paysages de cette diversification en cours n'est pas encore vraiment perceptible.

Superficies agricoles

Au sein de l'Ardenne centrale, la fonction agricole est fortement présente et principalement axée sur l'élevage bovin. Les surfaces agricoles ouvertes accueillent de vastes parcelles remembrées aux côtés des parcelles étroites qui suivent les courbes de niveaux et sont héritées de l'ancienne organisation collective du travail agricole. Ces espaces agricoles sont essentiellement couverts d'herbages accompagnés de cultures destinées à l'alimentation des animaux (céréales et maïs). Les hauts plants serrés de maïs ferment de nombreuses vues à la fin de l'été. Dans le nord et le sud de l'ensemble, les clairières agricoles ouvrent le paysage forestier. Les cultures caractérisent principalement la partie orientale de l'ensemble, les boisements y étant minoritaires. Cette proportion s'inverse progressivement vers l'ouest.

Depuis les années 1930, la culture de sapins de Noël – assimilée légalement à une culture agricole – prend place sur les parcelles auparavant herbagères ou cultivées de la partie centrale de l'ensemble paysager et accentue son caractère forestier et « enrésiné ».

Vallées multifonctionnelles

L'Ardenne centrale est entaillée par de nombreuses vallées méandreuses et encaissées. Les plus importantes sont celles de la Semois et de l'Ourthe. Le tourisme (activités et hébergements) s'y concentre et repose sur la combinaison d'un ensemble de facteurs tels que des paysages naturels préservés et des activités ludosportives (promenade, randonnée, VTT, kayak, baignade, pêche et chasse) que permet l'association de la forêt et des vallées encaissées. Historiquement, les campings ont été implantés au bord des cours d'eau même si, depuis quelques années, sous la contrainte des aléas d'inondation, leur prégnance a légèrement diminué.

A côté de cette fonction touristique, les vallées encaissées de l'Ardenne centrale jouent un rôle écologique important, renforcé par les nombreux programmes de réouverture du fond des vallées. Ces programmes impliquent notamment un désenrêlement progressif.

Structures urbaines et influences extérieures

L'implantation, le gabarit ou les matériaux des noyaux bâtis de l'Ardenne centrale ont été influencés par ceux des régions limitrophes (principalement par les régions de Fagne-Famenne et de Lorraine) sans que l'on puisse fixer une limite géographique précise à cette influence qui décroît lorsqu'on progresse vers le cœur de l'ensemble paysager.

Aujourd'hui, le Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'important pourvoyeur d'emplois, induit une pression intense en matière d'urbanisation sur une partie étendue de l'est de l'Ardenne centrale. Le nord de l'ensemble paysager subit quant à lui dans une moindre mesure l'influence de Bruxelles et du nord de la Wallonie. Ces tensions ont pour conséquences la transformation de la sitologie originale des villages par des extensions contemporaines mais aussi la prépondérance progressive des styles standardisés sur la mixité du bâti ardennais-famennois ou lorrain traditionnel.

L'ensemble paysager compte quelques entités urbaines actives (Bastogne, Neufchâteau, Libramont) qui polarisent leur périphérie. Un semis de petits bourgs, d'importance locale, complète cette armature urbaine. Le chemin de fer a participé à l'apparition ou au développement d'une partie d'entre eux (Gouvy, Paliseul, Bertrix). Au sein des vallées de l'Ourthe et de la Semois, La Roche-en-Ardenne, Houffalize et Bouillon constituent des bourgs touristiques. Bastogne (et son tourisme de mémoire), Saint-Hubert (et la chasse) et plus récemment Neufchâteau (et son renouveau urbain) enrichissent cette ossature urbaine touristique. Le reste du tissu bâti est constitué de petits villages ou de hameaux au noyau lâche.

Infrastructures de transport

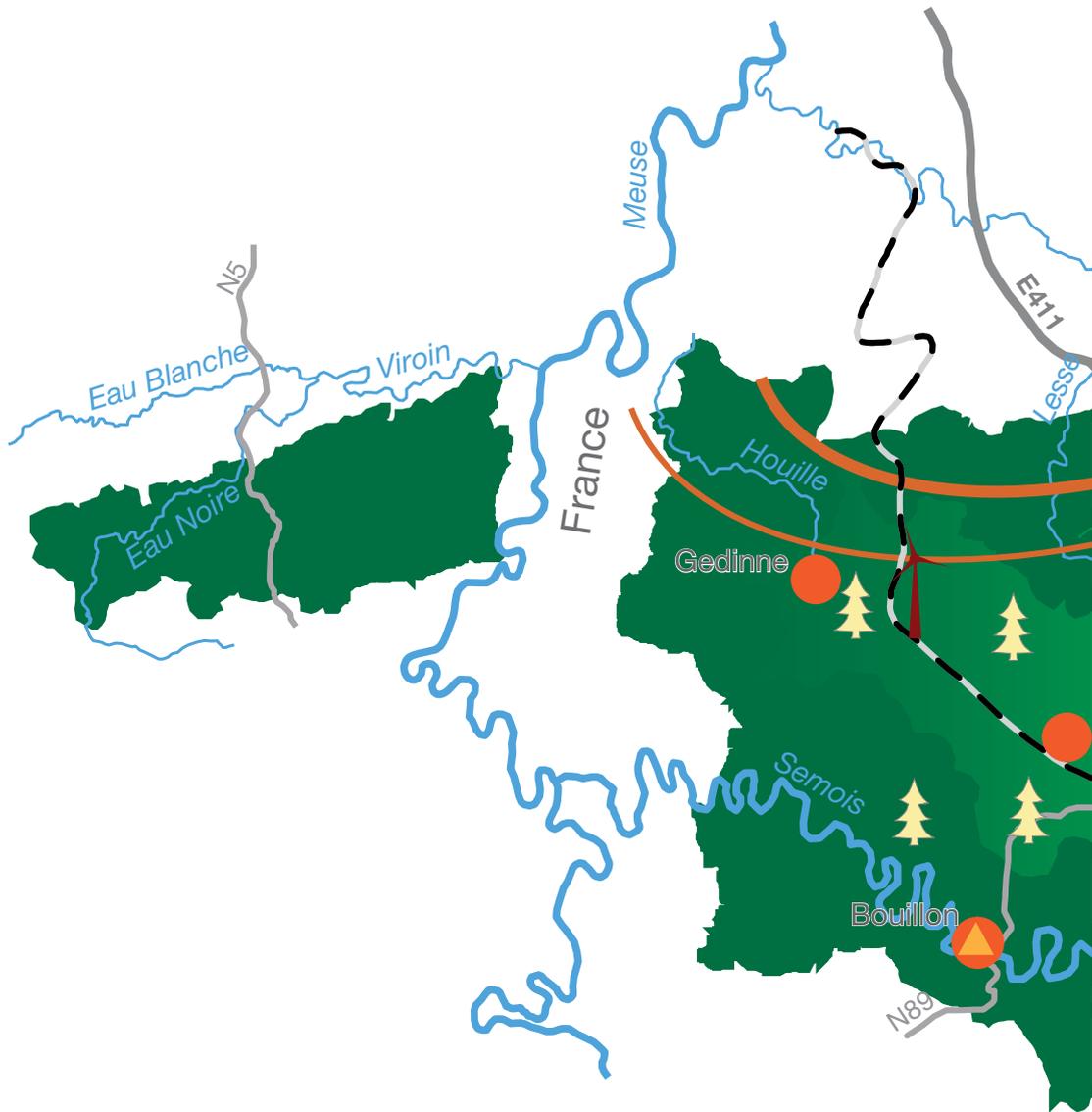
Un réseau important d'autoroutes et de voies à grand gabarit traverse l'ensemble paysager (E411, E25, N4 et N89). Leur impact visuel direct est variable. Il est plus important là où le relief offre des vues latérales et nécessite des ouvrages d'art importants. A de nombreux endroits, les routes nationales traversent des zones urbanisées, créant de véritables ruptures au sein des villages. La présence de ces infrastructures se fait principalement ressentir de manière indirecte puisqu'elles permettent le développement d'activités industrielles ou commerciales en lien avec les principales agglomérations.

A l'échelle de l'ensemble paysager, les zones d'activité économique et commerciale occupent des surfaces négligeables, mais ponctuellement (localisation, superficie d'un seul tenant) leur impact paysager est significatif. L'activité économique a longtemps pris place à proximité ou au centre des bourgs et, dans une moindre mesure, à côté du chemin de fer. Elle s'est ensuite installée le long des routes à grand gabarit et plus tard des autoroutes.

Eolien

La partie orientale de l'ensemble (selon un axe Neufchâteau – Bastogne – Gouvy) jouit d'un potentiel venteux propice à l'installation d'éoliennes. Les parcs existants, à l'exception de celui de Bièvre situé plus à l'ouest, se concentrent dans cette zone.

L'Ardenne centrale



 Principales masses boisées

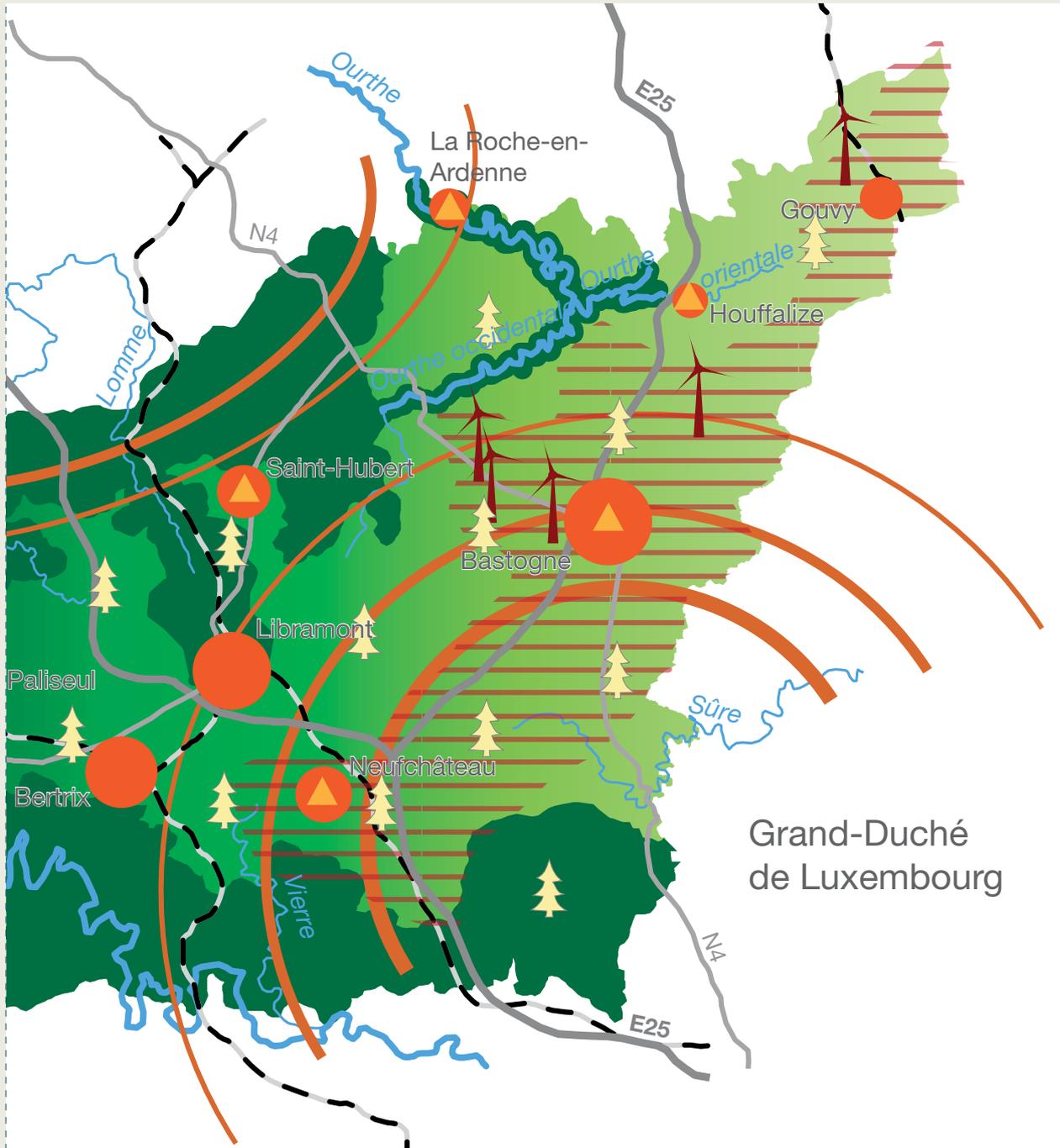
 Superficies agricoles et forestières
 - Gradient forestier SO-NE
 - Gradient herbager NE-SO

 Principales cultures de sapins de Noël

 Vallée multifonctionnelle

 Parc d'éoliennes (hauteur inférieure ou égale à 150 mètres)

 Zone à grand potentiel éolien (vent)



- Agglomération (taille du cercle proportionnelle à l'importance de la population)
- Ville touristique
- Principaux cours d'eau
- Autoroute et voie rapide
- Chemin de fer
- Influences extérieures